Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, annoncent la publication hier au Journal officiel du décret relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France, en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ce décret permettra à ces instances de présenter une composition renouvelée et paritaire.

Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'extension du champ d'application de la parité, engagement sans cesse renouvelé du Président de la République et du Gouvernement. La parité est maintenant une réalité au niveau gouvernemental et départemental. Les retenues financières appliquées aux partis politiques qui ne respectent pas la parité des candidatures aux élections législatives ont été doublées. Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes s'applique désormais aux autorités administratives indépendantes, aux fédérations sportives ou encore aux ordres professionnels.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de modernisation de notre système de santé, Marisol TOURAINE a souhaité que le secteur sanitaire devienne exemplaire en la matière. Elle défendra un amendement du gouvernement permettant de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux instances de gouvernance des institutions sanitaires, dont les agences régionales de santé (ARS).

« *La parité est une exigence démocratique. C'est faire en sorte que nos institutions reflètent la société. C'est une réponse à la défiance grandissante vis-à-vis de la République. La possibilité pour les femmes d'accéder aux responsabilités, de s'engager, de participer à la vie politique, professionnelle et sociale est un signe de modernité. Ce principe doit s'appliquer partout* », a déclaré Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

« *Il n'y a pas d'instances, de commissions, de réunions qui seraient par nature réservées aux hommes. La parité va désormais irriguer toute la société française. C'est une nouvelle avancée pour les droits des femmes et pour l'équilibre de notre pays.* » a ajouté Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes.